

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Lycée François Mauriac

Année Scolaire 2017-2018
Séance n° 4 du 5 Juillet 2018

Membres Présents : 15

Quorum : 14

Téléphone
05.56.38.52.81
Télécopie
05.57.80.20.50

1 rue Henri Dunant
B.P. 140
33015 Bordeaux cedex

Ce.00330027a@ac-bordeaux.fr

ORDRE DU JOUR

- Adoption du PV du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018
- Prélèvement sur fonds de roulement (documents joints)
- Intégration des réserves de la section d'apprentissage aux réserves de l'établissement support François Mauriac (documents joints)
 - Renouvellement de l'état d'occupation des logements de fonction et ouverture d'une NAS (nécessité absolue de service) au bénéfice de la fonction « encadrant agent de collectivité territoriale »
 - Autorisations données au chef d'établissement de signer les conventions suivantes :
 1. Adhésion au groupement de commandes denrées alimentaires et produits jetables 2019
 2. Adhésion au groupement de commandes collectes de déchets 2019-2021
 3. Convention occupation des locaux MDL
 4. Convention concernant le dispositif « élèves allophones » 2017-2018 / Collège Jean Jaurès (convention non parvenue à ce jour)
 5. Contrat de maintenance / Dératisation / Société Acenis
 6. Marché Région maintenance des ascenseurs / Société OTIS
- Voyages scolaires et projets pédagogiques
- Notification de crédit LOLF - programme 141 (frais liés à la pédagogie de la responsabilité de l'état) et ventilation.
 - Autorisation donnée au chef d'établissement de signer la convention portant création de l'UFA -Unité de formation d'apprentis- en remplacement de la SACD -Section à comptabilité distincte F. Mauriac- (convention non parvenue à ce jour)
 - Renouvellement de la convention d'hébergement du Lycée Les Iris
 - Dotation des postes AESH et AED
 - Préparation de la rentrée 2018
 - Questions et informations diverses

Etaient présents : Sébastiana ANTONIA, Valérie BLADANET, Odile CAZADE, Muriel GUIONIE, Magali GUYOMARD, Jean-Philippe LADEVEZE, Valérie LAGUNA, Jérôme LAMBERT, Nina-Anaïs LAMOTTE, José LEITAO, Franck NIEL, Virginie PARDO, Myriam TRANNOY, Virginie TROPHY-GRANGER, Alain VIDAL

Mme Aude DEVIE, invitée

Président : M. Jean-Philippe LADEVEZE

Secrétaire : Mme Virginie PARDO

Signature :

Le Président, Jean-Philippe LADEVEZE

Signature :

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et indique que Madame DEVIE, référent culture, assiste au Conseil d'Administration en tant qu'invitée pour présenter le bilan 2017-18 et les projets culturels 2018-19, sans participer aux votes.

Monsieur le Proviseur soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente du 6 avril 2017.

Madame LAGUNA indique que la liste des présents au CA du 30 avril 2018 comporte des oublis.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA du 30/04/2018

15 votes favorables

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2018 est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de l'établissement.

PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

Monsieur NIEL distribue les documents arrivés trop tardivement et qui n'ont pu être transmis aux membres du CA, concernant l'achat d'une auto-laveuse pour le service général qui a donc été rajouté à la liste des besoins pour la DBM n°4. Toutefois il est précisé que l'achat ne sera validé qu'après un essai de l'auto-laveuse.

Il liste ensuite les achats prévus pour un montant de 29000 euros prélevés sur le fonds de roulement.

- 1 nouveau trancheur (3 devis)
- 1 classe mobile pour le bâtiment 1 avec 19 ordinateurs
- du petit matériel de cuisine
- du matériel de sport

Monsieur le Proviseur précise que l'achat de matériel de sport est prévu pour l'activité « tir à l'arc » mise en place à la rentrée 2018 afin d'évaluer les élèves concernés par une inaptitude et qui n'ont aucune note aux épreuves d'EPS.

Mme BLADANET souligne que cette activité vient en plus des cours d'EPS et qu'elle craint des difficultés d'organisation pour placer ces heures hors emploi du temps.

Monsieur le Proviseur s'engage à consacrer un volant d'heures à cette activité le plus vraisemblablement entre midi et 14h.

Mme TROPHY GRANGER souhaite savoir si des créneaux seront bloqués sur Pronote. Monsieur le Proviseur lui répond par la négative.

A la lecture du devis du matériel de sport, Mme BLADANET souligne une erreur (page intermédiaire manquante), Monsieur NIEL indique qu'une vérification du devis sera demandée avant la commande.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

FAVORABLE : **11**

DEFAVORABLE : **4**

ABSTENTION :

DBM APPROUVEE

INTEGRATION DES RESERVES DE LA SECTION D'APPRENTISSAGE

Monsieur NIEL annonce le transfert de la gestion de la section d'apprentissage transformée en UFA au lycée Gustave Eiffel, tout en précisant que les sommes dont dispose la section d'apprentissage restent affectées au lycée François Mauriac.

Les enseignants s'étonnent du montant élevé des réserves.

AUTORISATION D'INTEGRER LES RESERVES

FAVORABLE : **11**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION : **4**

AUTORISATION ADOPTEE

SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT CREATION DE L'UFA DU LYCEE GUSTAVE EIFFEL EN REMPLACEMENT DE LA SECTION D'APPRENTISSAGE DU LYCEE FRANCOIS MAURIAC

Il y a nécessité pour le chef d'établissement de demander l'autorisation de signer la convention portant création de l'UFA (Unité de formation d'apprentis) du lycée Gustave Eiffel en remplacement de la SACD (Section à comptabilité distincte) du lycée François Mauriac- La convention, non parvenue à ce jour, devra être conforme à la législation en vigueur.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PORTANT CREATION DE L'UFA SI CONFORME AUX TEXTES EN VIGUEUR

FAVORABLE : **13**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION : **2**

AUTORISATION ACCORDEE

PROPOSITION DE VENTILATION DES CREDITS LOLF

Monsieur NIEL expose la ventilation proposée (montant versé : 10 000 euros) en précisant les montants des dépenses obligatoires (carnets de correspondance, droits de reproduction, stages en entreprise). Les 4750 euros restants seront alloués aux projets pédagogiques.

APPROBATION DE LA PROPOSITION DE VENTILATION DES CREDITS LOLF

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

REPARTITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

RENOUVELLEMENT DE L'ETAT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS DE FONCTION

Monsieur NIEL rappelle l'actuelle répartition des 9 logements de fonction, dont 7 occupés et 2 insalubres. L'établissement propose d'attribuer une NAS (nécessité absolue de service) au personnel encadrant les agents de la région. Son activité dans l'établissement, déjà unanimement reconnue et appréciée, s'en trouvera facilitée Cette nécessité de loger entraînerait la remise en état par la Région d'un des logements vacants.

ACCORD POUR UNE NOUVELLE NAS

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

ADOPTE A L'UNANIMITE

AUTORISATIONS DONNEES AU CHEF D'ETABLISSEMENT DE SIGNER LES CONVENTIONS

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DES COMMANDES DE DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS JETABLES

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE DIB POUR 3 ANS

FAVORABLE : **10**

DEFAVORABLE : **4**

ABSTENTION : **1**

AUTORISATION ACCORDEE

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX

Monsieur le Proviseur précise dans quel cadre ces conventions concernent la Maison des lycéens, association qui a son siège dans l'établissement, et l'association STUDIO B'JAZZ qui forme de jeunes danseurs et qui souhaite utiliser le gymnase sur des créneaux compatibles avec l'activité de l'EPS, de l'AS et des clubs sportifs déjà signataires de la même convention.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE A L'UNANIMITE

CONVENTION ELEVES ALLOPHONES

Cette convention doit être signée pour qu'une facture de 30 € soit réglée au collège Jean Jaurès qui accueille les élèves allophones pour des cours de Français.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE A L'UNANIMITE

CONVENTION ACENIS

Il s'agit d'une convention avec une société de dératisation.

Mme GUYOMARD relève une erreur sur le devis concernant la date de validité du devis.

Mme BLADANET s'inquiète de l'impact que le traitement pourrait avoir sur les chats du quartier.

Les représentants des parents d'élèves souhaitent que toutes les précautions soient prises lors de ces opérations.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE A L'UNANIMITE

CONVENTION OTIS/REGION

Maintenance des ascenseurs et monte-charge.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE A L'UNANIMITE

CONVENTION HEBERGEMENT AVEC LE LYCEE LES IRIS

Le lycée François Mauriac est un établissement sans internat mais l'internat du Lycée les Iris peut accueillir 3 filles et 3 garçons dans des situations sociales d'urgence en cours d'année.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE A L'UNANIMITE

VOYAGES SCOLAIRES / PROJETS PEDAGOGIQUES

CONVENTION ALIF

Il s'agit d'un projet pédagogique avec l'association Alif portant sur un travail autour des média « Un média lycéen pour changer le regard sur l'Autre ». Le projet sera financé par la DRAC (500 euros), l'Etablissement (500 euros) et la Région (1000 euros).

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

PROJET ADOPTE A L'UNANIMITE – CONVENTION A VENIR

CONVENTION LUNGTA

Il s'agit de 7 interventions de 100 euros chacune de sensibilisation sur l'Inde en langue anglaise.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

PROJET ET CONVENTION ADOPTES A L'UNANIMITE

PROJET PEDAGOGIQUE « LETTRES DU MONDE »

Il s'agit d'une rencontre avec un auteur yéménite pour les élèves arabisants de 1^{ère} et Terminale.

Ce projet serait financé par la Région et le Lycée à hauteur de 175 euros chacun.

La convention n'étant pas établie à ce jour, et afin que le projet puisse être mis place dès la rentrée, le CA doit valider la somme maximale aujourd'hui (175 euros). Si le montant s'avère supérieur au provisionnel, le projet sera remis au vote au prochain CA.

Madame BLADANET s'étonne que ses collègues proposent des projets sans convention établie.

Madame TROPHY-GRANGER souhaiterait que le premier CA de l'année soit programmé en septembre, Monsieur le Proviseur confirme que le prochain CA sera programmé avant les élections de 2018-2019.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

PROJET ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJET FESTIVAL DE BIARRITZ AMERIQUE LATINE (Cinéma)

Madame GUYOMARD relève une erreur sur le montant de la participation du lycée. Monsieur le Proviseur demande à ce que le montant total soit recalculé au plus juste.

Monsieur NIEL précise que l'établissement ne prendra pas en charge les spectacles. Les enseignants ne semblent pas au courant de cette décision, Monsieur le Proviseur confirme que cette information a été communiquée à Madame PENNEC porteuse du projet.

Madame BLADANET regrette le coût plus élevé pour les familles.

PROJET DE SORTIE SCOLAIRE AU FESTIVAL DE CINEMA BIARRITZ

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

PROJET ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJET DE VOYAGE A LONDRES

Projet visant à la découverte de Londres pour les élèves de DNL en Terminale.

Le voyage est prévu du 17/12/2018 au 21/12/2018. Le coût pour les familles est de 420 Euros.

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

PROJET ADOPTE A L'UNANIMITE

PROJET DE CREATION D'UNE VIDEO DE DANSE

FAVORABLE : **15**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

PROJET ADOPTE A L'UNANIMITE

Départ de Madame LAGUNA à 19h15.

Monsieur le Proviseur annonce que 3 projets n'ont pas pu être présentés ce jour car ils n'étaient pas assez précis au niveau budget (voyage à Paris pour les élèves d'Histoire des arts, voyage en Grèce, voyage à Salamanque).

L'avant-projet EURASMUS+ en relation avec l'Italie va se développer et se préciser durant le 1^{er} trimestre 2018-2019.

BILAN CULTUREL 2017-2018 ET PROJETS 2018-2019

Madame DEVIE dresse un bilan avec des retours très positifs pour les conférences qui ont été programmées en 2017-2018. Elle annonce 7 conférences validées pour l'année à venir (musée d'Aquitaine, musée des Beaux-Arts etc) concernant tous les niveaux de classe.

Mme DEVIE annonce la « rentrée culturelle » au musée d'Aquitaine, avec une soirée d'exposition sur Jack London.

Monsieur le Proviseur souhaite que les représentants des parents d'élèves soient conviés à cette soirée. Il remercie Madame DEVIE pour son rôle de référente culturelle.

AUTORISATION DE METTRE A LA DISPOSITION DE TOUS LES VIEUX OUVRAGES DU CDI

Liste jointe à l'acte.

FAVORABLE : **14**

DEFAVORABLE :

ABSTENTION :

AUTORISATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DOTATION DES POSTES AESH et AED / AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS

Monsieur le Proviseur annonce 8,5 temps plein donc $\frac{1}{2}$ poste de plus que cette année, et 2 AESH pour une élève handicapée.

AUTORISATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT DE SIGNER LES CONTRATS AED

FAVORABLE : **10**

DEFAVORABLE : **4**

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE

AUTORISATION AU CHEF D'ETABLISSEMENT DE SIGNER LES CONTRATS AESH

FAVORABLE : **10**

DEFAVORABLE : **4**

ABSTENTION :

AUTORISATION ACCORDEE

Les représentants des enseignants expliquent leurs votes défavorables par leur volonté de dénoncer la précarité des statuts d'AED et AESH ainsi que le manque de véritable formation des AESH.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Proviseur informe que les travaux du bâtiment 2 sont finalement programmés sur deux étés, 3 façades seront rénovées pendant l'été 2018 et 1 façade pendant l'été 2019.

Les travaux aux cuisines et à la demi-pension débiteront pendant les vacances de Toussaint 2018.

Personnels : Quatre enseignants ont obtenu une mutation et sont remplacés pour la rentrée 2018.

Structure : $\frac{1}{2}$ division de 2nde a été ajoutée. Il y aura donc 14 divisions à 35 à ce niveau. En liaison avec Monsieur le Proviseur, les coordonnateurs de discipline ont revu l'organisation des services sans difficulté majeure.

Monsieur le Proviseur remercie les représentants des deux fédérations de parents d'élèves pour l'organisation de la bourse aux livres.

Les représentants de parents d'élèves indiquent que le gymnase, mis à leur disposition pour la bourse aux livres, est parfaitement adapté par sa taille et son aménagement mais qu'il y fait une chaleur pénible.

Les représentants de parents d'élèves FCPE font mention d'un courrier concernant une enseignante resté sans réponse. Monsieur le Proviseur répond que ce courrier ne lui était pas adressé mais qu'il était destiné à Monsieur le Recteur.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent que les conseils de classe soient programmés après 17h. Monsieur le Proviseur et Monsieur le Proviseur adjoint font part de délais trop courts au 3^{ème} trimestre pour s'y tenir mais ils seront particulièrement attentifs à la programmation des 1^{er} et 2^{ème} trimestres.

Les parents souhaitent être rassurés sur la prochaine rentrée qu'ils espèrent plus sereine. Monsieur le Proviseur explique qu'avec Monsieur VIDAL, Proviseur adjoint, ils y travaillent depuis longtemps. A ce jour, la constitution des classes de 1^{ère} et Terminale est terminée et la répartition des services est arrêtée. Les inscriptions des élèves de 2^{nde} sont en cours.

Madame GUYOMARD regrette que les « menus » précisant les choix possibles des familles concernant les enseignements d'exploration et les options aient été élaborés sans consultation des enseignants. Elle déplore que la section européenne soit désormais considérée comme une option facultative et ne puisse être associée au Latin par exemple. Monsieur le Proviseur explique que ces choix ont été faits pour rendre moins complexe la confection des emplois du temps et qu'ils ne pénalisent qu'un nombre très réduit d'élèves.

Monsieur le Proviseur annonce que le 2^{ème} groupe d'Italien en 1ère s'avère inutile avec seulement 19 élèves inscrits.

En ce qui concerne les effectifs en Allemand LV2 en 2^{nde}, il annonce un certain afflux de germanistes, soit 37 inscriptions et donc la création d'un 2^{ème} groupe.

La séance est levée à 19h45.